

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2009

Présents : Mmes ALTMANN, CERV, DECLETY, HUBERT

Mrs MAILLIARD, CARNEL, BRUNET, AUBERT, BAILLE, GIULI, REYNIER

Secrétaire de séance : T.BRUNET

Le conseil municipal débute à 18h30.

Présentation de l'ordre du jour par Mr le Maire avec une question diverse qui est la diminution du temps de travail d'un agent administratif.

- Annulation de la convention de mise à disposition d'un agent administratif sur les communes d'Authon et de Saint Geniez :

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'annuler, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à la demande des Maires de St Geniez et d'Authon, la convention de mise à disposition d'un personnel de la mairie d'Entrepierres en date du 18 juin 2004. Celle-ci n'est plus adaptée aux besoins des communes de St Geniez et d'Authon. En effet, elle avait été mise en place afin d'assurer le remplacement de très longue durée (2 ans et demi) de leur secrétaire de mairie pour raison de santé. Les communes de St-Geniez et d'Authon dénoncent cette convention par délibération.

Le Maire demande l'autorisation de dénoncer cette convention.

Autorisation accordée à l'unanimité.

- Décisions modificatives budgétaires :

Le but de la 1<sup>ère</sup> DMB est de régulariser l'achat du tracteur et des accessoires dans la section investissement du budget 2008 : soit un rajout de 64300 € en recettes (vente du tractopelle + la ligne de trésorerie de 26000 €) et autant en dépenses (achat du tracteur et accessoires).

La 2<sup>ème</sup> DMB, toujours sur la section investissement du budget 2008, est en rapport avec le programme d'assainissement SPANC soit un rétablissement de 3050 € en plus suite à une demande de prestation plus importante.

Les 2 décisions modificatives budgétaires sont adoptées à l'unanimité.

- Contrat d'embauche d'un adjoint administratif temporaire à titre occasionnel :

Le Maire expose les besoins d'un adjoint administratif à titre occasionnel.

Afin de la former, le Maire demande l'autorisation de signer un contrat de 18 h/semaine et d'une durée de 1 mois renouvelable soit du 19 janvier 2009 au 20 février 2009 en faveur de Mlle HEREDIA Marie-Eliane.

Autorisation accordée à l'unanimité.

- Question diverse :

Suite à l'annulation de la convention de mise à disposition d'un agent administratif avec les communes de St Geniez et d'Authon qui fixait la répartition de mise à disposition de Mme Aurore ANDRE comme suit : Entrepierres 800h/ an, Saint Geniez 400h/an, Authon 200h/an, la commune d'Entrepierres récupère la totalité des heures soit 1400h/an. Les besoins de la commune ne nécessitent pas autant d'heures. Le Maire propose de réduire le temps de travail de Mme Aurore ANDRE au minimum légal autorisé, soit passant ainsi à 1285,6 h/an (28/35<sup>ème</sup>) ou 28 h/semaine (4 journées de 7 heures). Le détail horaire sera fixé par arrêté.

Proposition acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h45.

## Compte rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2009

Ouverture de la séance à 8 heures

Présents : Mmes E. Altmann – F. Decléty

Mrs M.Mailliard – P. Aubert – A. Baille – Th. Brunet

– D. Carnel – E. Guili

Absents: Mme J. Cerv

Mr Ph. Reynier pouvoir à Mr. M. Mailliard

Mr Th. Brunet est élu secrétaire de séance

Le maire expose et signale une modification de l'ordre du jour plus quatre questions diverses

Modification de l'ordre du jour : Annulation de l'arrêté du 09/05/06 et pas de la délibération du 03/05/06 portant sur le régime indemnitaire.

Questions diverses :

- Annulation de la régie sacs poubelles du 15/01/03.
- Annulation de la régie affouagère du 16/09/08.
- Mise en partage des coupes affouagères .
- Lancement d'une quatrième enquête publique pour déclassement et classement de chemins communaux.

- Modification de quotité du temps de travaille de Melle Hereidia, contractuelle

Après avoir présenté Melle Hereidia, le maire demande l'autorisation de signer un temps complet 35h/semaine pour la secrétaire étant donné qu'elle était embauché initialement pour le remplacement de Mme Aurore André, et qu'entre temps est survenu le départ définitif de Mme Dominique André, Melle Hereidia devra la remplacer.

Approbation à l'unanimité.

- Modification du régime indemnitaire de Mme André Dominique. Annulation de l'arrêté du 09/05/06.

Monsieur le maire explique pourquoi il n'y a plus lieu de voter cette modification du régime étant donné le départ de Mme André Dominique et en même temps donne des précisions sur ce départ.

- Modification du régime indemnitaire de Mme André Aurore. Annulation de l'arrêté du 09/05/06.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas lieu d'annuler la délibération du 03/05/06 mais explique pourquoi il annule l'arrêté du 09/05/06 pour Mme André Aurore à effet au 01/02/09 et donne l'information du congé maladie de Mme André Aurore du 27/01/09 jusqu'au 05/03/09 s'en suivra un congé maternité.

- Actes notariés : cessions de parcelles de chemins déclassés.

Le maire demande l'autorisation de signer chez le notaire la vente des parcelles :

- parcelles 620 (31m<sup>2</sup>) et 621(30m<sup>2</sup>) à Mr Hubert Richaud
- parcelle 109 (51m<sup>2</sup>) à Mr Henri Sergent
- parcelle 415 (1200m<sup>2</sup>) à Mr et Mme Tron
- parcelles 632 (732m<sup>2</sup>) -633 (671m<sup>2</sup>) -634 (603m<sup>2</sup>) – 635 (238m<sup>2</sup>) à Mr Eugène Cian.

Le maire demande également de fixer le prix des parcelles de Mr Tron et Mr Cian, pour les parcelles de Mr Richaud et Mr Sergent une délibération du 14 mars 2007 avait été prise. Il propose de fixer le prix à 1€ le m<sup>2</sup> pour Mr Tron et Mr Cian.

Approbation à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- Annulation de la régie des coupes affouagères

Le maire explique le pourquoi de l'annulation, en effet le 16/09/08 le conseil municipal a été amené à prendre une délibération sur une régie de coupes affouagères, il s'avère avoir été mal conseillé et que cette régie est inutile. Le maire demande donc l'annulation de la délibération du 16 septembre 2008.

Approbation à l'unanimité.

- Annulation de la régie des sacs poubelles

Le maire demande l'annulation de la délibération de la régie des sacs poubelles du 15/01/03 et explique la nouvelle procédure. Les sacs poubelles ne devront plus être réglés au secrétariat mais un document leur sera remis et une facture semestrielle ou annuelle (encore à définir) leur sera envoyée par le Trésor public.

Approbation à l'unanimité.

- Mise en partage coupe affouagères.

Le maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec l'ONF (Mr Van-hoye) pour proposer de mettre en exploitation la parcelle 19 jusqu'en 2012.

Approbation à l'unanimité.

- Lancement de la quatrième enquête publique pour classement et déclassement de chemins communaux

Le maire informe le conseil municipal d'une obligation d'une quatrième enquête publique pour déclassement et classement de chemins communaux.

Approbation à l'unanimité.

- Information.

Le maire informe que Mme V. Hubert par courrier du 23/01/09 demande sa démission du conseil municipal.

Séance levée à 18h50.

## Compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2009

Le maire ouvre la séance à 18h30

Présents : Mme F. Decléty - E Altmann

Mrs M.Mailliard – P. Aubert – A. Baille – Th. Brunet – D. Carnel

Absent : Mme J. Cerv

Procuration : Mr E.Guilli pouvoir à Mr A. Baille

Mr Brunet est élu secrétaire de séance.

Le maire présente l'ordre du jour et une question diverse : Modification statutaire de la communauté de commune du siteronais et remercie Mr Bunand de sa présence pour la présentation du budget.

- Présentation des comptes administratifs de gestions et affectations des résultats pour l'année 2008.

M. Bunand présente le compte de gestion 2008

Le maire demande à Mr Carnel de présenter le compte administratif et affectations des résultats pour 2008.

Pour 2008 : budget principal

- Section de fonctionnement
  - Dépenses à 39 9941.82€
  - Recettes à 451 975.77€
- Section d'investissement
  - Dépenses à 169 995.82 €
  - Recettes à 88 650.69 €

Soit un excédant de 77045,33 € au 31/12/2008 (avec les reports de 2007)

Pour 2008 : budget assainissement

- Section de fonctionnement
  - Dépenses à 4344,11 €
  - Recettes à 12344 €
- Section d'investissement
  - Dépenses à 17526,54 €
  - Recettes à 34335,94€

Soit un excédant de 1016,89 € au 31/12/2008 (avec les reports de 2007)

Approbation à l'unanimité.

- Vote des taxes.

Le maire propose, vue la conjoncture actuelle, de ne pas augmenter le taux des 4 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle) pour l'année 2009.

Approbation à l'unanimité.

### Versement anticipé du FCTVA :

M. Carnel expose que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

M. Carnel précise que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 128973€ pour Entrepierres. Et qu'il est inscrit au budget de la commune d'Entrepierres 196100€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 52% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le maire demande l'accord pour conclure avec le représentant de l'Etat une convention par laquelle la commune d'Entrepierres s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Approbation à l'unanimité.

- Présentation du budget primitif 2009.

M Carnel fait remarquer que pour 2009 il est inscrit au budget des augmentations importantes sur certaines dépenses dues à des retards de paiement liés au dysfonctionnement antérieur du secrétariat (par exemples, malgré de nombreux rappels : paiement des frais interscolaires 2006/2007, participation au SIVU 2007 et 2008 non réglés...)

On retrouve aussi des variations au niveau de la section des recettes dues aux négligences de la part du secrétariat.

Tout est mis en œuvre depuis février 2009 pour corriger l'ensemble des dysfonctionnements du secrétariat.

Le budget principal : La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 444 566 € En investissement la section s'équilibre à 329 676 €

Approbation à l'unanimité.

Le budget assainissement s'équilibre à 11 219€ pour le fonctionnement et à 33 100€ pour l'investissement.

Approbation à l'unanimité.

- Réattribution de délégations suite à la démission de Mme Valérie Hubert

Suite à la démission de Mme Hubert Valérie en date du 23/01/2009 il y a lieu de délibérer sur la réattribution de ses délégations.

Le maire propose :

SIGAHSS	: Mme F. DECLETY
CCAS	: Mme E. ALTMANN
Appel d'offre	: Mme F. DECLETY
Affaires scolaire	: Mr M. MAILLIARD

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses:

- Modification statutaire de la communauté de commune.

Le Maire rappelle que suite à l'adhésion des communes de Vaumeilh et Valernes à la Communauté de Communes du Sisteronais, il y a lieu de modifier les statuts et plus précisément le paragraphe III de l'article 5 concernant la voirie d'intérêt communautaire.

Le Maire propose à l'assemblée d'intégrer les voiries des communes de Vaumeilh et Valernes à la voirie intercommunale. Les voiries concernées sont dénommées comme suit :  
Pour Vaumeilh : De la RD4 à Laubère par le Plan, Du Plan aux Passerons, Chemin de la ZA des Passerons

Pour Valernes : Chemin de Saint-Geniez

De plus, le Maire rappelle que par délibération de la Communauté de Communes (n° 2007/2/18), il avait été intégré, à la voirie d'intérêt communautaire, le chemin de Météline de Sisteron. Ce chemin n'étant pas intégré au tableau de voirie annexé aux statuts, il convient de le rajouter.

Approbation à l'unanimité.

Séance levée à 20h45.

## Compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2009

Le Maire ouvre la séance à 18h30.

Présents : Mmes F. Decléty, E. Altmann  
Mrs M. Mailliard, P. Aubert ; A. Baille, T. Brunet, E. Giuli, D. Carnel, P. Reynier

Procuration : Mme J. Cerv donne pouvoir à M. Baille

Monsieur Brunet est élu secrétaire de séance.

Le Maire présente l'ordre du jour et 3 questions diverses :

- vote du taux des ordures ménagères 2009
- attribution des subventions 2009
- adhésion à la Fondation du Patrimoine, à l'Association « Communes Forestières » et renouvellement d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux des Alpes de Haute Provence,
- décision modificative budget 2009,
- attribution délégation aux affaires sociales
- information sur un dysfonctionnement de la gestion de l'état civil.

### **Vote des taxes ordures ménagères**

Le maire propose, vu la forte hausse des frais d'enfouissements des ordures ménagères, d'adopter un taux de 5,5 % pour l'année 2009 afin de couvrir les dépenses de la commune.

Approbation à l'unanimité.

### **Attribution des subventions**

Le maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions qui seront allouées au cours de l'année 2009 et réparties comme suit :

-Coopérative scolaire Entrepierres / Salignac :	3600 €
-Comité des fêtes :	550 €
-Société de chasse	250 €
-A.D.M.R.	100 €
-Resto du Cœur	50 €

Soit un total de 4550 €

Pour : 8

Abstention : 2

A la majorité, le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions 2009 telles qu'elles sont énumérées ci-dessus.

## **Questions diverses**

### Adhésion

Le maire présente au Conseil Municipal la Fondation du Patrimoine et propose d'adhérer à cette association, dont l'adhésion est fixée à 50 € par an.

Approbation à l'unanimité.

Le maire présente au Conseil Municipal l'association « Communes Forestières » et propose d'adhérer à cette association dont la cotisation annuelle est fixée à 200 €

Approbation à l'unanimité.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'Association des Maires Ruraux et propose de réadhérer à cette association dont l'adhésion et la cotisation sont fixées à 90 € par an.

Approbation à l'unanimité.

### Décision modificative

Le maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour le budget 2009 afin de couvrir les dépenses prévues pour cette année et propose de verser 500 € sur le compte budgétaire des logiciens.

Approbation à l'unanimité.

### Attribution délégation

Le maire explique les fonctions des conseillers municipaux et propose de nommer, Françoise Decléty, déléguée aux affaires sociales.

Approbation à l'unanimité.

### Information sur le dysfonctionnement de la gestion de l'état civil

Le maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Madame André Dominique et à l'arrêt maladie de André Aurore, adjoints administratifs, il a été découvert un dysfonctionnement majeur au niveau de la gestion de l'état civil.

Le maire donne lecture des rapports établis par M. Molineris, adjoint administratif à l'état civil de Sisteron et M. Carnel, 1<sup>er</sup> adjoint, ainsi que du courrier adressé à Monsieur Le Procureur du Tribunal de Grande Instance de Digne-les-Bains.

**Séance levée à 19h15.**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2009

Présents : Mmes Altmann, Cerv, Declety

Mrs Aubert, Baille, Brunet, Carnel, Giuli, Mailliard, Reynier

Secrétaire de séance : Mr brunet

La séance est ouverte à 18h00 par Mr le Maire qui annonce l'ordre du jour.  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- Mr JF Motta actuellement adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe a passé et réussi le concours d'adjoint technique territorial de 1ère classe en 2008. Le maire demande l'autorisation de créer ce poste.

Adopté à l'unanimité.

- Le maire demande l'autorisation d'effectuer une décision modificative sur le budget assainissement au titre d'une créance insolvable de 80,41 €

Adopté à l'unanimité.

- Suite à la démission de Mme Hubert, le Maire explique qu'il est nécessaire de la remplacer en faisant une réélection par listes entières (CCAS et CAO) et propose pour :
  - la Commission d'Appels d'Offres :
    - titulaires P AUBERT, D CARNEL, P REYNIER
    - suppléants F DECLETY (remplaçant Mme HUBERT)., T BRUNET, A BAILLE

-le CCAS : F DECLETY, J CERV, T BRUNET, E ALTMANN (remplaçant Mme HUBERT).

Adopté à l'unanimité.

- Le maire rappelle que les travaux d'électrification du programme 2009 portent sur l'enfouissement des lignes EDF du vieux village d'Entrepierres. Ces travaux sont financés et réalisés par le SIE. Il est cohérent d'associer à ce programme l'enfouissement des câbles téléphoniques Le coût des travaux, à la charge de la commune, pour les câbles téléphoniques est estimé à 15000 € TTC. Le maire demande l'autorisation de réaliser ces travaux, en prévoir le financement et lancer les demandes de subventions nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- Le Maire explique la nécessité de régulariser une délibération du 17 septembre 1999. Il s'agit de la vente de la parcelle 346D achetée par la commune à Mme BRIANCON dont le prix était fixé à 16 Francs/m<sup>2</sup> soit 2,44 €/m<sup>2</sup> pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité.

- Le Maire rappelle que les travaux du programme 2009 portent sur les routes communales de Saint Puy, de la Colette et de la Croix. Il est possible d'avoir une subvention du conseil général au titre des amendes de police. afin de mettre en sécurité le virage du chemin de la Croix.

Suite à l'analyse des offres de prix reçues après l'appel à concurrence émis pour les travaux de voirie pour 2009, l'entreprise COLAS est retenue à l'unanimité.

L'autorisation est donnée au maire à l'unanimité pour demander les subventions.

- Le Maire commente les résultats de l'enquête publique sur le POS réalisée par Mr BARRET qui a reçu 16 personnes en 3 demie journée. Aucunes remarques n'a été faite sur le registre. Le Maire demande l'approbation du POS.

Adopté à l'unanimité.

- Le Maire expose les tarifs du centre de loisirs de Salignac et demande au conseil municipal de se prononcer afin que la commune d'Entrepierrres participe à hauteur de 7,5 €par enfant/jour.

Adopté à l'unanimité.

- Pas de questions diverses.

La séance est levée à 19h15.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 septembre 2009

Présents : Mmes Altmann, Declety

Mrs Baille, Brunet, Carnel ,Giuli, Mailliard, Reynier

Excusé : M. Aubert

Procuration : J. Cerv donne procuration à M. Alain Baille

Secrétaire de séance : Mr Brunet

La séance est ouverte à 18h00 par Mr le Maire qui annonce l'ordre du jour.  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### Renouvellement convention cantine scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture des repas pour les restaurants scolaires arrive à échéance et qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance. Les produits irrécouvrables seront pris en charge par la Commune.

Tarifs des repas :

Adulte : 3.45 €

1<sup>er</sup> enfant : 3.00 €

à partir du 2<sup>ème</sup> enfant : 2.70 €

Adopté à l'unanimité.

### Annulation délibération du 30 janvier 2009

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière, les délibérations concernant le classement ou déclassement sont dispensées d'enquête publique.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 30 janvier relative à l'enquête publique n° 4 du classement et déclassement de divers tronçons de voirie.

Adopté à l'unanimité.

### Classement et déclassement chemins

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de classer et déclasser divers tronçons de voirie. (dossier consultable en mairie)

Classement : Les Fayches – Pied du Bois, St Puy ;

Déclassement : St Puy, chemin Briasc / Damaroues, La Croix, Les Naux, Champ de Coucou – Le Village, Les Fayches – Pieds du Bois, Les grèzes, Les grands Combes.

Adopté à l'unanimité.

### Adhésion assurance chômage (ASSEDIC)

Vu l'article L.351-12 2<sup>ème</sup> paragraphe du Code du travail, le Maire rappelle la nécessité d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires et demande l'autorisation au Conseil Municipal à signer un contrat d'adhésion avec l'ASSEDIC à compter du 04/01/2010.

Adopté à l'unanimité.

#### Coupes affouagères 2009/10

Le Maire rappelle la demande formulée auprès de l'ONF en vue de la délivrance d'une coupe affouagère avec partage sur pied sur la parcelle n°19. Le Maire indique qu'il y a lieu de désigner 3 garants solvables demeurant à Entrepierres, de fixer le coût 2009 et de modifier le règlement.

Les garants désignés sont Messieurs Bonnaure, Motta et Orosmane.  
Le coût est fixé à 80 €

Adopté à l'unanimité.

#### Désignation d'un agent ACMO

Le Maire rappelle les obligations de la Commune en matière de d'hygiène et sécurité du travail et informe que parmi ces obligations figure la désignation d'un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour créer la fonction d'ACMO, pour signer tout document en rapport avec cette fonction, d'inscrire au budget le montant prévisionnel de la formation de l'agent ACMO.

Adopté à l'unanimité.

#### Equipement de matériels pour la viabilité hivernale

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une saleuse performante respectant l'environnement et d'une lame de déneigement moins agressive pour les chemins.

La société Europe Service est retenue pour ces achats d'un montant total de 19 300 €HT.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour lancer les demandes de subventions nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

#### Retrait de la compétence « entretien de l'éclairage public » au SIE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte d'Electrification de Sisteron-Volonne a délibéré le 12 décembre 2008 sur le retrait de la compétence « entretien de l'éclairage public » consignée par l'arrêté préfectoral n°2005-1540 du 28 juin 2005 portant modification des statuts du SIE de la région de Sisteron-Volonne qui devient Syndicat Mixte.

Le Maire demande l'approbation du retrait de cette compétence au SIE.

Adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part de la démission de Monsieur Patrice Aubert au Conseil Municipal dû à son déménagement.

### Délégation pour fixer les tarifs des droits à caractère non fiscal

Vu l'article L.2122-22, le Maire demande une délégation afin de fixer le tarif des droits prévus au profit de la commune à caractère non fiscal pour la durée de son mandat.

Adopté à l'unanimité.

### Climatisation des locaux communaux

Le Maire expose qu'il serait souhaitable d'équiper la mairie d'une climatisation performante et économique.

Le Conseil Municipal décide de retenir la société « PASCUITO SARL » pour une climatisation réversible d'un montant de 8185 €HT.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de réaliser ces travaux, prévoir le financement et lancer les demandes de subventions nécessaires.

Adopté avec 3 abstentions.

### Travaux voirie supplémentaires 2009

Le Maire informe le Conseil Municipal, que le virage situé à « La Croix » est dangereux et qu'il est nécessaire l'élargissement pour une meilleure visibilité.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise « CLARES » pour un montant de 6850 € HT et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité.

### Renouvellement convention transports scolaires

Le Maire rappelle que la commune est organisateur secondaire concernant l'organisation des transports scolaires et que par délibération du 30 septembre 2004, le Conseil général en donnait délégation à la commune pour une durée de 5 ans.

Le Maire expose la nécessité de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans et demande au Conseil Municipal l'autorisation pour signer la convention visée.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 octobre 2009**

Présents : Mmes Altmann, Declety, Cerv  
Mrs Baille, Brunet, Carnel, Giuli, Mailliard, Reynier

Secrétaire de séance : Mr Brunet

La séance est ouverte à 18h00 par Mr le Maire qui annonce l'ordre du jour.  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **Réattribution délégations**

Suite à la démission de Monsieur AUBERT Patrice en date du 17/08/2009 il y a lieu de délibérer sur la réattribution de ses délégations.

Le maire propose :

Délégué titulaire SIVU : Carnel Dominique

Déléguée titulaire SMITOM : Declety Françoise

Le conseil décide d'élire une liste au scrutin public pour la Commission d'Appel d'Offre.

Titulaires :

M. Carnel Dominique

M. Reynier Philippe

Mme Atlmann Elisabeth

Suppléants :

n°1 : Mme Declety Françoise

n° 2 : M. Baille Alain

n°3 : M. Brunet Thierry

Votants : 9    Exprimés : 9

Approbation à l'unanimité.

### **Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) : lancement de la procédure**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire évoluer le POS (plan d'occupation des sols) et d'élaborer un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le Conseil Municipal décide, après délibération, de prescrire un PLU sur la commune, d'associer les services de l'état, de consulter les personnes publiques, de procéder à la concertation publique, de donner autorisation au Maire pour consulter les bureaux d'études et signer tout contrat nécessaire à l'élaboration du PLU et de demander une dotation à l'Etat pour la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires.

Approbation à l'unanimité.

## **Acquisitions terrains / Plan de financement / Demande de subvention / Acte d'engagement**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir des parcelles, situées au Baumas en zone ND et NAe, d'une superficie totale de 17 200 m<sup>2</sup>.

Ces terrains serviront à accueillir les locaux techniques de la mairie, un garage pour les différents véhicules et matériels, une surface dédiée à un parking avec zone de retournement, une zone couverte pour stocker le sel de déneigement et une zone pour containers de tri sélectifs.

Une demande de subventions sera faite auprès de la Région à hauteur de 70 %.

Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à signer la promesse de vente et à solliciter une aide régionale, approuve l'acte d'engagement de respect des conditions de subventionnement régional.

Approbation à l'unanimité.

## **Question diverse**

### **Modification délibération du 09.09.09 Achat climatisation réversible / plan de financement**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Régional a refusé notre demande de subventions pour l'achat d'une climatisation réversible, qu'il y a lieu de modifier le plan de financement et de demander à la Communauté de Communes du Sisteronais un fond de concours plus important.

Approbation à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 décembre 2009**

Présents : Mmes Altmann, Decléty,  
Mrs Baille, Brunet, Carnel, Giuli, Mailliard, Reynier  
Procuration : J. Cerv donne procuration à M. Thierry Brunet  
Secrétaire de séance : Mr Brunet

La séance est ouverte à 18h00 par Mr le Maire qui annonce l'ordre du jour.

Les primes des agents communaux seront abordés en question diverses pour avis, les primes IAT et PETE n'étant pas soumises à délibération.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **Echanges et Ventes sur la commune**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix de vente de certaines parcelles :

Vente Commune / M. Carpentier : parcelles 638 (51 m<sup>2</sup>) et 639 (244 m<sup>2</sup>) au prix de 400 €

Vente Commune / M. Giangreco : chemin situé à la Colle (956 m<sup>2</sup>) au prix de 800 €

Vente Commune / M. Cian : modification de la délibération du 30 janvier 2009 :  
Parcelles 632 (732m<sup>2</sup>), 633 (671 m<sup>2</sup>), 634 (603 m<sup>2</sup>) et 635 (238 m<sup>2</sup>) en zone ND au prix de 1570,80 €

Et expose les propositions d'échanges portant :

Echange Commune / Trabuc Jean-Luc (CANTE L'ABRI): la parcelle 238 (85 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune contre la parcelle 239 (176 m<sup>2</sup>) appartenant à M. Trabuc J.Luc.

Echange Commune / Trabuc Bernard (CANTE L'ABRI): la parcelle 237 (304 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune contre la parcelle 242 (325 m<sup>2</sup>) appartenant à M. Trabuc Bernard.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs fixés pour les ventes et les propositions d'échanges, et autorise le Maire à signer les actes de ventes, actes d'échanges et tous les documents nécessaires.

Approbation à l'unanimité.

### **Création d'un poste d'adjoint administratif**

Le maire expose au Conseil Municipal, qu'en raison de surcroît de tâches administratives et en l'absence d'agent administratif, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>nd</sup>e classe à temps plein.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>nd</sup>e classe à temps plein.

Approbation à l'unanimité.

### **Acquisition terrains quartier Baumas**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération du 6 octobre 2009, la parcelle n°504 n'étant plus à vendre et les prix ayant été modifiés.

Le Maire propose d'acquérir les parcelles E 553, 554, 495, 551 et une partie des parcelles E 537, 666 et 672 au prix de :

- 15 000 €les 13 733 m<sup>2</sup> en zone NC,
- 139 000 €les 8 789 m<sup>2</sup> en zone NAe.

Soit un montant total de 154 000 €

Le Conseil Municipal approuve les modifications de la délibération du 6 octobre 2009, décide l'acquisition des dites parcelles et mandate le Maire pour signer l'acte d'acquisition conformément aux dispositions précédentes.

Approuvé à l'unanimité.

### **Instauration PVR sur la commune**

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2.

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge du propriétaire foncier les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble de la commune, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles précités.

Approbation à l'unanimité.

## Délibérations modificatives

### Budget principal :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits du budget de l'exercice 2009, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements de comptes par les modifications suivantes :

<b>Désignation des articles</b>			
<b>Num</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
020-00	Dépenses imprévues		-14699.00
1332-135	Amendes de police	4000.00	
1346-141	PVR raccordement EDF	3566.00	
1382-134	Région FDS Solidarité Locale	15000.00	
1382-137	Région 30% enfouisst Telecom	5000.00	
1383-134	subv. dpt saleuse 50% HT	-3340.00	
1383-137	subv. dpt 30% enfouisst Telecom	-3500.00	
1385-134	Subv. équipement CC Sisteron	440.00	
1385-140	Subv. équipement CC Sisteron	4200.00	
2135-140	Installations générales, agencement		10000.00
2151-135	Réseaux de voirie		13500.00
2152-139	Installations de voirie		450.00
21538-137	Autres réseaux		6000.00
21538-141	Autres réseaux		4100.00
2157-134	Matériel et outillage de voirie		20000.00
2188-133	Autres immobilisations corporelles		600.00
2313-136	hangar		-14585.00
<b>TOTAL</b>		<b>25366.00</b>	<b>25366.00</b>

Le Conseil Municipal, avec une abstention, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### Budget assainissement :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits du budget de l'exercice 2009, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements de comptes par les modifications suivantes :

<b>Désignation des articles</b>			
<b>Num</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
615/011	Entretien et réparations		-200
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		200
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

Approbation à l'unanimité.

## Date limite d'exploitation coupes affouagères

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer une date limite d'exploitation pour les coupes affouagères sur la parcelle n°19.

Le Conseil Municipal décide de fixer cette date au 31 mai 2012.

Approbation à l'unanimité.

## **Question diverses :**

Primes agents communaux :

Le Maire indique que les primes suivantes seront fixées par arrêtés :

- IAT (Indemnité d'administration et de technicité) pour HEREDIA Marie
- PETE (Prime d'entretien, travaux et exploitation) pour MOTTA Jean François.

Subvention exceptionnelle (école / voyage Paris) :

Le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil d'école, il a été évoqué un voyage à Paris pour la classe de CM2. Une subvention exceptionnelle sera demandée aux communes. Le conseil municipal n'est pas favorable au versement d'une telle subvention.

Convention Sivu / CCS:

Le Maire et président du SIVU indique qu'il était nécessaire d'actualiser une convention qui datait de 1994. Cette convention est signée entre le SIVU et la communauté de communes du Sisteronais. Elle porte sur l'entretien du réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.